

Supplément au n° 150 - FEVRIER 2007

8^è CONFERENCE NATIONALE
DE L'UFR FERC

27, 28 ET 29 MARS 2007

Sommaire

| | |
|-----|--|
| 2 | Introduction |
| 3/4 | Problèmes et revendications des retraités |
| 5/6 | Réforme des retraites au rendez vous |
| 7 | Retraités dans l'action Service public au quotidien |
| 8 | Syndicalisation et continuité syndicale |



Les dessins sont de
Pierre CORNELOUP

www.ferc.cgt.fr

email :

ferc@cgt.fr

Introduction

Notre 8^e conférence nationale des 27, 28 et 29 mars 2007 se tiendra dans la première phase de la « campagne revendicative Retraite 2007-2008 » de la CGT, et un mois après le 8^e congrès de l'UCR : notre réflexion, nos débats et nos décisions s'inscrivent dans le contexte de ces événements.

Les textes publiés dans ce supplément au LIEN ne sont pas des projets de documents amendables mais seulement des supports à la réflexion réalisés par un groupe de camarades membres de la Commission exécutive de notre UFR. Ils ne sont pas exhaustifs et ne constituent pas de limite aux thèmes que les délégués souhaiteront discuter.

Outre le rapport introductif, un rapport d'activité sera présenté devant la Conférence et soumis au vote des délégués, de même qu'un projet de résolution finale qui sera élaboré au cours des travaux.

L'après-midi du mercredi 28 sera consacré au défi démographique posé par l'allongement de la durée de vie et à la construction d'une société pour tous les âges : nos camarades Henri CHEVE, qui travaille sur ces problèmes depuis plusieurs années dans l'UCR et Michel BRUNEAU, qui préside dorénavant l'association Loisirs, solidarité des retraités (LSR) viendront participer à nos travaux.

Ces quatre demi-journées doivent nous permettre de renouveler la direction de l'UFR, la Commission exécutive qui sera élue par la Conférence tiendra sa première réunion le 4 mai.

Elle aura pour objet, notamment, de définir la participation de l'UFR au congrès fédéral qui se déroulera du 21 au 25 mai à l'île de Ré, et les appréciations qu'elle portera sur les projets de documents.

Nous souhaitons recevoir de votre part toutes les observations, les contributions qui permettraient d'enrichir la préparation de nos travaux.

Françoise RAFFINI
Secrétaire Générale

Le Lien

Directeur de publication Richard Béraud

N° CPPAP 0608 S 05498 Trimestriel 1 €

FERC CGT – Case 544 – 93515 MONTREUIL cedex

Imprimerie RIVET Presse Edition

Problèmes et revendications des retraité(e)s

Ce texte n'est pas un catalogue de nos revendications que chaque délégué peut retrouver dans le texte « repères revendicatifs » adopté en décembre 2006 par l'UCR. Il cherche à donner du sens à nos revendications.

Commençons par une note optimiste : les retraités n'ont pas que des problèmes. Nous vivons de plus en plus vieux, de plus en plus longtemps et en bonne santé. 16,3% des habitants de la métropole ont plus de 65 ans (INSEE 2003), alors qu'ils étaient moins de 5% il y a un siècle. Nous pouvons nous en féliciter car c'est grâce aux progrès de la médecine, de la recherche scientifique et grâce aux luttes pour de meilleures conditions de vie et de travail. Il reste cependant encore beaucoup à faire car l'espérance de vie n'est pas identique pour tous.

On nous dit que les retraités coûtent cher, en particulier aux jeunes : ils plombent l'avenir. On oppose ainsi les générations, on nous culpabilise. Vieille tactique que de stigmatiser les plus fragiles (les chômeurs qui ne chercheraient pas de travail, les SDF qui seraient inemployables, etc.).

Diviser pour mieux régner c'est de cela qu'il s'agit : démobiliser actifs et retraités pour faire accepter les reculs de notre Sécurité sociale, de notre système de retraite par répartition...

Notre protection sociale coûterait trop cher, c'est **faux**. L'enjeu est tout autre : les capitalistes et les forces politiques qui les soutiennent cherchent à ouvrir de nouveaux marchés pour les entreprises privées : assurances, retraites par capitalisation, maisons de retraites, dépendance, loisirs... Les retraités, les seniors sont une formidable clientèle potentielle pour le développement des entreprises capitalistes de services, des entreprises privées.

Après le travail, nous ne voulons pas devenir des clients intéressant la société à travers les moyens financiers dont nous disposons : la consommation pour les uns, l'assistance pour les autres. Nous voulons continuer à vivre en citoyens à part entière, participer à la vie sociale, politique, économique, avoir des loisirs, rester en forme et en bonne santé le plus longtemps possible. Ainsi nos luttes avec la CGT sont porteuses du refus de la ghettoïsation, des ségrégations qui travaillent notre société. Ces luttes sont essentielles pour le « vivre ensemble » dont on parle tant.

Dans ce contexte, deux axes essentiels structurent notre action :

Les droits.

L'assistance (aide facultative) dépend du bon vouloir d'un individu, d'une commission... Elle alimente soumission et dépendance. Contre cela, deux siècles de luttes ont permis d'obtenir des droits... La CGT contribue à la lutte pour la mise en œuvre de ces droits fondamentaux (à une pension suffisante, à la santé, au logement, aux transports, à la citoyenneté, à la culture et aux loisirs, aux services à la personne). Lutter contre les risques de repli sur soi, travailler à l'autonomie des retraités c'est essentiel pour que ceux-ci soient en mesure d'assumer leurs responsabilités et de contribuer à la vie sociale : ***des retraités ni clients, ni assistés !***

L'égalité et les services publics.

Lutter pour l'intégration de tous, contre l'exclusion des plus pauvres, des plus vieux, des moins diplômés... est au cœur de toute l'histoire de la CGT. Pour assurer l'égalité de tous sur tout le territoire, la CGT s'est battue avec d'autres pour des services publics. Aujourd'hui ceux-ci sont menacés alors que nous avons tous besoin de leur développement (poste, hôpitaux, énergie, transports, eau, déchets...). De véritables services publics plus développés, mieux intégrés dans l'aménagement du territoire, assurant mieux les services de proximité, tenant mieux compte des besoins et du bien-être des USAGERS, c'est impératif. Nous devons lutter au niveau de l'Europe et aussi à l'intérieur de la CES pour faire valoir cette exigence car le service au public n'est pas le service public. La délégation à une entreprise privée d'une mission publique soumet le service rendu à l'enjeu de la rémunération des actionnaires.

Ex : assurer la distribution du courrier pour tous et à tous, quel que soit son lieu d'habitation, son âge, ses revenus... et pas seulement pour ceux qui habitent une commune où le Conseil Municipal a décidé de payer ce service ou pour ceux qui ont les moyens de payer ce service.

Cela a un coût ? Certes, mais c'est une des fonctions de l'impôt que d'assurer, pour partie, le financement des services publics.

Après ces points fondamentaux nous pouvons décliner quelques unes des revendications des retraité(e)s de la CGT.

Rester intégré à la vie sociale, cela suppose :

- Un niveau de ***pension*** à la hauteur des besoins d'aujourd'hui (les besoins dits vitaux : boire, manger, dormir, mais aussi se loger, se soigner, communiquer, se déplacer, avoir accès aux loisirs et à la culture). Aujourd'hui, le montant moyen de la retraite (droit direct) pour les femmes est de 606 euros mensuels et pour les hommes de 1372 euros. Nous sommes loin des besoins, ce d'autant qu'il y a érosion du pouvoir d'achat avec les augmentations de loyers, de l'énergie... La revendication de la CGT est calquée sur celle qui concerne le SMIC pour les actifs : pension minimum mensuelle à 1500 euros brut, valeur 2005, pour une carrière complète.

- Un développement de la ***Sécurité sociale***, a contrario de la régression actuelle. On nous parle chaque jour de ***solidarité*** : être solidaire ce n'est pas faire la charité aux malheureux que l'on a choisis, c'est assurer à chaque membre de la collectivité nationale (quels que soient ses revenus, ses « mérites »...) le bénéfice d'une protection sociale de qualité. Notre ***Sécurité sociale*** est fondamentalement solidaire : nous cotisons en fonction de nos salaires pour la prévention, pour ceux qui sont malades.

Mais les réformes des trente dernières années remettent en cause ***solidarité*** et ***égalité***.

La solidarité intergénérationnelle est particulièrement menacée par :

- Les forfaits : plus on est malade, plus on paie,
- L'extension des couvertures complémentaires : plus les revenus sont faibles moins on peut y faire face,

- Les mécanismes de fiscalisation (CSG, CRDS) : plus ils se développent, plus la Sécurité sociale échappe à ceux qui l'alimentent, ils diminuent les ressources de la protection sociale et généralisent une politique de bas salaires. Les salariés en pâtissent à ce double titre.

La CGT revendique le retour aux principes fondateurs de la ***Sécurité sociale*** de 1945, le développement des risques couverts telle que l'intégration de la perte d'autonomie (***APA***) ; remboursement des prothèses.

Une réforme du financement est indispensable pour que la Sécurité sociale joue pleinement son rôle.

La CGT propose trois axes pour cette réforme : développement de l'emploi, augmentation des

salaires et extension de l'assiette des cotisations patronales.

L'exigence d'un logement à la hauteur des besoins de chacun, permettant le maintien à domicile de ceux qui le souhaitent et le peuvent, comme la possibilité de vivre en foyer logement ou en maisons de retraite lorsque cela s'avère nécessaire, est primordiale.

Le maintien à domicile est donc essentiel et il est nécessaire de lutter pour que les retraités vivent mieux et moins isolés chez eux car combattre l'isolement c'est combattre la dépendance.

Le logement, son adaptation à la diversité des besoins des personnes âgées, son coût conditionnent une bonne partie de la qualité de vie des retraités. Dans ce contexte, le service public de proximité doit non seulement être maintenu mais développé.

La CGT a élaboré plusieurs revendications en ce qui concerne le logement des retraités :

- Parmi celles-ci, en ce qui concerne le maintien à domicile, l'accessibilité, l'accès aux aides de santé, la limitation des charges sont des priorités,

- Pour tous, la CGT revendique l'adaptation de la fiscalité locale aux revenus, la rénovation et la construction d'équipements intégrés spécifiquement dans les programmes immobiliers et les plans d'urbanisation,

Prévenir la dépendance et le vieillissement c'est aussi développer la santé publique et son versant prévention, favoriser les déplacements, et la coexistence d'actifs et de retraités, évitant ainsi la ségrégation dans l'espace public et dans les activités, assurer l'accès à la culture et aux loisirs.

Il faudrait donc parler aussi des hôpitaux et des soins de proximité, des transports, etc ...

Mais ce document ne cherche pas à être exhaustif.

Pour conclure nous avons du pain sur la planche. La syndicalisation des retraités est essentielle pour faire pencher en notre faveur le rapport de force.

L'action avec les actifs est aussi primordiale car la plupart des revendications sont communes (même si les retraités, n'ayant plus la préoccupation des revendications concernant les conditions de travail, sont plus en mesure de porter les revendications sur les conditions de vie) mais aussi parce que la syndicalisation des retraités dépend de l'intervention des actifs.

Jeannine GRUSELLE

Reforme des retraites au rendez-vous de 2008

Les mesures Balladur (pour le privé) en 1993 et la loi Fillon (pour le privé et le public) d'août 2003 ont profondément modifié les systèmes de retraite :

- Calcul du salaire de références sur les 25 meilleures années, pour le privé, au lieu des 10,
- allongement de la durée des cotisations pour bénéficier d'une retraite à taux plein,
- Instauration d'une décote pénalisant fortement les durées de cotisations incomplètes.
- Projet de mettre en cohérence la durée des périodes cotisées avec l'espérance de vie.

Sous prétexte de sauvegarder le système de retraite par répartition instauré en 1945, les réformes Balladur et Fillon ont durci les conditions d'accès à la retraite et réduit le montant des pensions de retraite. L'objectif de sauvegarde n'est pas atteint et il est patent que le financement de ce système dégradé n'est même pas assuré.

Par ailleurs les futurs retraités sont fortement incités à adhérer à un système privé de complément de retraite (par capitalisation le plus souvent).

Ces réformes ont pour effet, notamment, d'augmenter le nombre de carrières incomplètes. La distinction de plus en plus grande entre périodes cotisées et validées touche plus particulièrement les femmes. Même la timide mesure de porter le minimum de retraite à 85% du SMIC (en 9 ans) ne pourra pas être atteinte.

Une indication chiffrée sur le niveau des pensions dans le futur nous est donnée par le **taux de remplacement** qui exprime le pourcentage de la première pension nette perçue par rapport au dernier salaire net.

Exemple : pour les salariés du privé, à situation équivalente, à l'horizon 2025, l'évolution du taux de remplacement serait la suivante :

° 84,5 % en 2005 à 70,9 % en 2025 pour les non cadres

° de 58,7 % en 2005 à 55,4 % en 2025 pour les cadres.

Pourquoi ce rendez-vous de 2008 est-il aussi essentiel ? Parce qu'il est de notoriété publique que la réforme Fillon de 2003 ne garantit aucunement l'équilibre financier des systèmes de retraite par répartition.

Où trouver le financement ?

1) le point de vue du COR.

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR, créé en 2000 par le Gouvernement Jospin, pour le conseiller sur l'évolution des systèmes de retraite) a remis un rapport pour les 3 ans à venir.

L'objectif est de réviser le financement des régimes de retraite. L'équilibre financier devrait s'établir en 2020, compte tenu d'un taux de chômage qui serait supposé être descendu à 4,5% en 2015. De nouvelles ressources pourraient être obtenues par un certain nombre de dispositions dont :

- une hausse des cotisations à l'assurance vieillesse,
- une assiette des cotisations reposant sur l'ensemble des rémunérations (toutes les primes, l'intéressement, la participation),
- Une TVA sociale.

A court terme, pour les 3 ans à venir, le COR conseille plusieurs solutions, en particulier :

- Allongement de la durée des cotisations (passer de 40 ans à 41 ans).
- Suppression des repères de 60 et 65 ans,
- S'opposer à toute augmentation de la décote.

L'emploi des seniors.

Il s'agit des salariés licenciés entre 55 et 60 ans. Le COR « *estime donc nécessaire de conduire une politique de l'emploi en cohérence avec la loi de 2003 qui permette aux seniors de rester en emploi au moins jusqu'à 60 ans* ».

2) Le point de vue de la CGT

La CGT partage certains constats du rapport du COR, notamment la nécessité d'abaisser le taux de chômage pour atteindre le retour au plein emploi.

La CGT propose, en particulier :

- d'augmenter le taux des cotisations patronales, qui est resté inchangé depuis plus de 20 ans,
- d'augmenter l'assiette des cotisations salariales et patronales en prenant en compte tous les éléments de la rémunération (salaires, indemnités, primes, intéressement, participation ...)

Elle rappelle que :

- la cotisation doit rester le fondement de notre système à la fois contributif et solidaire,
- le droit à la retraite se constitue tout au long de la vie professionnelle.

Les propositions de la CGT en matière de retraite.

La CGT propose le droit à une retraite pour tous les salariés dès l'âge de 60, reposant sur un socle commun de garanties en matière de retraite quels que soient les régimes :

- un objectif de taux de remplacement fixé à 75% pour une carrière complète, avec une indexation des retraites sur les salaires,

- Aucune pension de retraite (montant brut) pour une carrière complète ne doit être inférieure au SMIC (montant mensuel brut de 1500 euros que nous revendiquons),

- le calcul de la pension doit se faire sur les 10 meilleures années pour le régime général,

- Un droit à départ ouvert à 60 ans accessible à un maximum de salariés,

- La prise en compte des années de précarité et d'études dans l'ancienneté dont il faut tenir compte afin de rendre compatible la durée de

cotisations et le droit au départ à 60 ans,

- la reconnaissance des travaux pénibles dans le privé et le public, sous forme d'un droit anticipé au départ avec des bonifications pour le calcul du montant de la retraite,

- la possibilité pour les salariés de partir à la retraite dès le plein de leurs droits acquis,

- les périodes d'arrêt de travail pour maternité, accident de travail et maladie professionnelle doivent être considérées comme périodes travaillées avec la prise en compte du salaire qui aurait dû être versé,

- la pension de réversion à hauteur de 75% de la (ou des) pension(s) du conjoint décédé sans condition d'âge,

- l'harmonisation des avantages familiaux.

La CGT s'engage à lutter pour une réforme ambitieuse qui garantisse ces droits des salariés.

Cela exige une mobilisation de toutes ses organisations pour parvenir à un mouvement unitaire le plus fort et le plus durable possible.

La CGT souligne la nécessité de se tourner résolument vers les salariés, particulièrement vers les jeunes qui seront déterminants dans la bataille à venir.

L'UFR FERC prendra toute sa place dans ce dispositif et des maintenant s'engage dans « **la campagne revendicative retraite** » lancée par la CGT.

Anita PRIGENT



Service public au quotidien et au pluriel.

On peut dire aujourd'hui que les services publics en France, sont menacés.

A partir de ce constat vérifiable au quotidien, plusieurs questions doivent être soulevées dans nos débats sur ce sujet.

La première, de quels services publics avons-nous besoin, dans nos régions, nos départements, nos communes ?

Les politiques néolibérales mises en œuvre depuis des décennies dans notre pays se traduisent par le développement des privatisations et la fermeture de services publics de proximité tels que des bureaux de poste et de trésoreries, des écoles, des hôpitaux. Moins de services publics ne relance pas l'économie mais contribue au contraire à la désertification des territoires.

Autre question posée, celle des droits fondamentaux et des conditions de maintien et de développement des services publics.

La santé, l'éducation, l'énergie, les transports, l'eau : dans tous ces domaines des services publics ont été créés, organisés pour permettre à tous d'accéder à des services ou à des biens considérés comme communs.

Des besoins de développement s'expriment dans des secteurs nouveaux tels que la petite enfance, les personnes âgées, le logement et l'environnement.

Les services publics issus de notre histoire, sont héritiers de la Révolution française (déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789), enrichis par les luttes sociales et notamment des acquis obtenus au lendemain de la 2e guerre mondiale par le programme du Conseil national de la Résistance (CNR) doivent prendre en compte les attentes d'aujourd'hui.

Tout cela exige pour la CGT et ses organisations de considérer ces questions de devenir des services comme participant à un choix de société. Cela est à mettre au cœur des principales revendications telles l'emploi, la formation, la protection sociale, les salaires et les retraites

Bernard Delbary

Où en sont les retraités dans leur action ?

En France De nombreuses actions pour les retraités, la protection sociale, les services publics sont menées par les retraités de la CGT. Nos adhérents s'y impliquent beaucoup. Entre autres, ils diffusent nos propositions sur les marchés et dans les cités populaires. Ils mènent conjointement avec les actifs les luttes pour la sauvegarde de nos acquis sociaux. Ils l'ont montré le 8 février dernier en participant à la journée d'action pour la défense du service public et les salaires... Ils se préparent à participer à une journée de lutte pour la défense des retraites dont le régime par répartition est mis en cause. Les luttes seraient plus porteuses si nous étions encore plus forts, plus nombreux, plus unitaires.

Par conséquent, l'objectif d'un renforcement (200 000 adhérents) passant par la continuité syndicale est déterminant si l'on veut porter la mobilisation à la hauteur des enjeux et construire une société de progrès faite pour tous les âges.

En Europe Les luttes menées ensemble avec la FERPA (Fédération Européenne des Retraités et Personnes Agées) sont très porteuses parce que cette fédération revendique fermement le droit des personnes âgées à vivre dans une « *société pour tous les âges* ». Pour concrétiser cette orientation qui est loin d'être acquise, des luttes puissantes solidaires et unitaires seront nécessaires en Europe pour imposer les droits fondamentaux des retraités.

Dans le monde Le 3 novembre 2006 à Vienne, la création de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) est un événement significatif. Aux côtés des autres organisations syndicales, la CGT est adhérente et membre du Conseil d'Administration et du Bureau Exécutif. La CSI met fin à la division syndicale mondiale. Elle regroupe désormais 168 millions d'adhérents, 307 organisations syndicales dans 154 pays et territoires. Elle se fixe des objectifs revendicatifs élevés, pour une autre mondialisation : imposer une réglementation contraignante internationale aux entreprises, défendre et promouvoir les droits syndicaux, combattre la discrimination et établir l'égalité, mettre fin au travail des enfants, renforcer l'efficacité de l'OIT. La CSI démontrera sa capacité de rassemblement lors de sa première initiative : une journée mondiale pour laquelle les retraités de la CGT seront partie prenante, organisée courant 2007 contre la misère et pour le travail décent.

Albert NALLET

Syndicalisation et continuité syndicale

La syndicalisation des retraités est essentielle pour faire pencher le rapport de force en faveur du monde du travail et des retraités.

De nombreux camarades quittent la CGT lors de leur départ en retraite (près de 70% pour l'ensemble de la CGT).

Des raisons multiples sont la cause de cette "évasion" : déménagement, lassitude, impression qu'être syndiqué ne sert plus à rien quand on a quitté le monde du travail.

Une autre raison reste l'image que donne le syndicalisme retraité.

Or nous savons bien et nous l'avons encore vu dans un passé récent (lutte contre le CPE, par exemple) combien l'action de tous, ensemble, actifs et retraités peut payer et faire basculer le rapport de force en notre faveur.

Le travail en commun -actifs et retraités- doit être la priorité. Seul ce travail en commun construira ce rapport de force qui peut permettre de se faire entendre et de construire une société de progrès pour tous.

Le renforcement de la syndicalisation des retraités est un des engagements pris par l'UCR lors de son 8^e congrès. A nous de le mettre en œuvre.

C'est donc dans ces deux directions que nous aurons à travailler :

- L'une en vue de proposer l'adhésion à la CGT à tous les retraités,
- L'autre étant la continuité syndicale.

La continuité de la syndicalisation au moment du départ en retraite est un véritable enjeu pour la CGT tout entière et donc pour la Fédération et son UFR.

Nous devons aussi nous poser quelques questions :

- Nos structures sont-elles adaptées à la réalisation d'une politique de continuité syndicale ?

- Un corporatisme étroit, notamment dans certaines fédérations, n'est-il pas aussi un frein à la mise en œuvre de cette politique ?

A nous d'être l'aiguillon dans nos propres instances.

A nous de travailler à des formes de syndicalisme retraité qui correspondent à ces ambitions.

A nous de donner à tous les niveaux du syndicat, et surtout au plus près des retraités, l'image d'une organisation au cœur des problèmes, dans la bataille d'idées comme dans la bataille revendicative et dans les luttes.

A nous encore de veiller à la complète utilisation des outils dont nous disposons, comme le PAC (prélèvement automatique des cotisations), par exemple, ou comme le travail dans les USR pour un travail de proximité.

Plus que jamais l'adhésion à la CGT doit être un acte moderne, efficace et utile.

Maryvonne GOUTELLE

